

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2018

Le mardi 6 février 2018 à 19 h 00, les Membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués en séance le 31 janvier 2018, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur RABASTE, Maire.

Etaient présents :

M. Brice Rabaste, Mme Colette Boissot, M. Alain Mamou, M. Jacques Philippon, M. Pierre Barban, Mme Audrey Duchesne (à partir du point 5), Mme Nicole Saunier, M. Christian Quantin, M. Philippe Maury, M. Franck Billard, M. Marcel Petit, Mme Monique Sibani, M. Olivier Savin, Mme Marie-Claude Saulais, Mme Nathalie Dubois, M. Christian Couturier, M. Laurent Dilouya, Mme Angela Avond, Mme Catherine Morio, Mme Lydie Autreux, Mme Annie Ferri, M. Frank Mouly, Mme Béatrice Troussard, M. Jacky Hadji, M. Mathieu Baudouin (à partir du point 12), M. Rémy Vatan, M. Cédric Blache (à partir du point 12).

Ont remis pouvoir :

Mme Céline Netthavongs à M. Brice Rabaste, M. Benoît Breyse à M. Christian Quantin, Mme Michèle Dengreville à M. Pierre Barban, M. Guillaume Segala à M. Jacky Hadji, Mme Gabrielle Marquez Garrido à M. Franck Billard, Mme Martine Broyon à Mme Nathalie Dubois, M. Charles Aronica à M. Laurent Dilouya, M. Stéphane Bossy à Mme Angela Avond, Mme Sylvia Guillaume à Mme Colette Boissot, M. Paul Athuil à Mme Lydie Autreux, M. Emeric Brehier à Mme Annie Ferri, Mme Cécile Goutmann à M. Frank Mouly, Mme Elise Blin à Mme Catherine Morio, Mme Claudine Thomas à M. Philippe Maury.

Absents :

Mme Audrey Duchesne (points 1 à 4), Mme Isabelle Guilloteau, Mme Lucia Pereira, M. Alain Tapprest, M. Mohammed Yenbou, M. Mathieu Baudouin (points 1 à 11), M. Cédric Blache (points 1 à 11).

Secrétaire de séance : Mme Colette Boissot

La réunion du Conseil Municipal débute à 19 h 00.

Monsieur le Maire : « Bonsoir à tous. Nous allons pouvoir commencer ce Conseil Municipal, dans un contexte particulier puisque, comme vous avez pu le constater, les conditions météorologiques ne sont pas favorables. L'Île-de-France est bloquée, tant sur les voies ferroviaires que sur les routes, où s'étalent plus de 600 kilomètres de bouchons. Malheureusement, certains de nos collègues sont retenus ; certains nous rejoindront, mais d'autres ne pourront pas le faire. Nous avons cependant le quorum, donc nous allons pouvoir commencer. »

Avant de démarrer les travaux de cette assemblée, je voudrais vous rappeler qu'elle est particulière. Comme vous le savez, l'un de nos collègues, Alain Sénéchal, nous a quittés dernièrement. Il était enseignant, président d'associations, engagé dans la vie municipale, associative, sportive de sa ville depuis de nombreuses années. Il avait le souhait de transmettre des valeurs, du savoir, des connaissances. Il nous a quittés alors qu'il laissait paraître que tout allait bien ; malheureusement, la maladie l'a emporté dernièrement. Certains d'entre nous étaient aux côtés de sa famille pour ses obsèques. Je propose que nous puissions observer une minute de silence en sa mémoire. »

L'assemblée observe une minute de silence.

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. Nous pensons bien évidemment à lui, mais aussi à sa famille, sa femme Nadine, ses enfants et ses petits-enfants. »

Monsieur le Maire procède à la lecture des pouvoirs.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2017

Monsieur le Maire : « Avez-vous des remarques à formuler ? Non ? Nous pouvons donc l'approuver. Je vous remercie. »

Je vous demande de bien vouloir accepter que nous retirions le point n° 6 qui concernait la cession d'une parcelle du centre de vacances de Saint Jean d'Aulps. Les Domaines ne nous ont pas envoyé le document, qui aurait normalement dû arriver à temps. Nous retirons donc ce point du Conseil Municipal. »

CONSEIL MUNICIPAL

1) Installation d'un nouveau conseiller municipal dans ses fonctions

Monsieur le Maire : « J'ai évoqué avec vous le décès de notre collègue Alain Sénéchal, qui doit être remplacé. Il le sera par Cédric Blache, qui est actuellement bloqué, mais qui doit nous rejoindre. Il est possible d'installer un conseiller municipal même s'il n'est pas présent physiquement. Cédric Blache va donc remplacer notre collègue Alain Sénéchal dans ses fonctions de conseiller municipal. Dans un second temps, nous procéderons à son remplacement dans les Commissions.

Nous devons prendre acte de cette installation. Pas de difficulté, j'imagine ? Merci. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

PREND ACTE que Monsieur Cédric Blache, compte tenu des éléments précités, est installé immédiatement dans ses fonctions en remplacement de Monsieur Alain Sénéchal, conseiller municipal décédé et de la défection de Madame Isabelle Fournet.

INTERCOMMUNALITE

2) Avis sur le transfert de la compétence en matière de création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains

Monsieur le Maire : « C'est un point technique mais nécessaire, comme de nombreux points de ce Conseil Municipal.

Il s'agit du transfert d'une compétence à l'échelle de l'Agglomération. Il n'y a bien sûr pas de difficulté majeure ; nous validons ce transfert, en sachant que la Ville de Chelles n'est pas concernée, puisque son réseau de chaleur est et restera communal. Si une autre commune devait se connecter à ce réseau de chaleur dans les années à venir, ce serait plutôt la commune de Gagny qu'une commune de notre secteur d'agglomération. Voilà pourquoi il n'y a pas de difficulté pour Chelles.

Pas d'objection sur ce point ? Je signale que cela a été adopté en Conseil Communautaire le 14 décembre dernier. Pas de difficulté ? Pas de vote contre, pas d'abstention ? Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (38 pour)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015/DRCL/BCCCL/99 du 27 novembre 2015 portant création de la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, résultant de la fusion des communautés d'agglomération « Marne et Chantierine », « Marne-la-Vallée / Val Maubuée » et « Brie Francilienne »,

Vu la délibération du 14 décembre 2017 de la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne portant sur la compétence en matière de création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains,

APPROUVE le transfert de la compétence en matière de création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains desservant au moins deux communes du territoire de la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne.

FINANCES

3) Agence France Locale – Garantie apportée pour tout emprunt qui serait contracté auprès de l'Agence France Locale lors de l'année 2018

Monsieur le Maire : « La note de présentation devait vous être présentée par Guillaume Ségala. Comme vous le savez, nous avons adhéré à l'Agence France Locale il y a quelques mois, depuis le Conseil Municipal de novembre. Il s'agit d'une note technique, qui découle directement du processus. Si vous avez des questions particulières, n'hésitez pas à me les poser, je ne serai pas forcément en mesure d'y répondre techniquement, mais je donnerai la parole à Jean-Christophe Boiteux à ce sujet. Avez-vous des questions ? Non ? Nous pouvons valider ce point ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Non. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (38 pour)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,

Vu la délibération en date du 15 avril 2014 ayant confié à Monsieur le Maire la compétence en matière d'emprunts,

Vu la délibération en date du 14 novembre 2017 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de la commune de Chelles,

Vu les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de la commune de Chelles afin que la commune de Chelles puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale,

Vu le document décrivant le mécanisme de la Garantie, soit le Modèle 2016-1 en vigueur à la date des présentes,

DECIDE que la Garantie de la commune de Chelles est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2018 est égal au montant maximal des emprunts que la commune de Chelles est autorisée à souscrire pendant l'année 2018,
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par la commune de Chelles pendant l'année 2018 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,

- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale,
- si la Garantie est appelée, la commune de Chelles s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,
- le nombre de Garanties octroyées par Monsieur le Maire de Chelles au titre de l'année 2018 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif 2018, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.

AUTORISE Monsieur le Maire de Chelles pendant l'année 2018, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune de Chelles dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes.

AUTORISE Monsieur le Maire de Chelles à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4) Demande de subventions au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2018

Monsieur le Maire : « Tout est dans le titre. Vous avez vu que, pour un certain nombre de projets, nous sollicitons des subventions de l'État. Ce dernier a en effet maintenu la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), que nous espérons enfin obtenir. Un tableau détaille ces projets qui, pour l'essentiel, ont été validés en Conseil Municipal et concernent la vie quotidienne de notre Commune, notamment l'école numérique, la vidéoprotection, les aires de jeux pour les enfants, la sécurisation des clés de nos bâtiments, les accessibilités PMR, etc. Il s'agit d'une demande de subvention classique. Pas de difficulté pour vous ? Madame Ferri. »

Madame Ferri : « J'ai plusieurs questions.

La première concerne les travaux de mise aux normes et d'accessibilité des bâtiments et espaces publics. Vous demandez 173 332 euros à la DSIL, ce qui est tout à fait compréhensible. En revanche, les travaux à réaliser doivent émaner des conclusions des Commissions intercommunales et communales pour l'accessibilité. Ces Commissions doivent dresser le constat de l'état d'accessibilité des bâtiments existants, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elles doivent également établir un rapport annuel présenté au Conseil Municipal, faire toute proposition d'amélioration, organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées. Étant moi-même membre de la Commission, je constate qu'elle n'a pas été réunie pour Chelles depuis 2015. Il y aurait peut-être nécessité de présenter au Conseil Municipal les projets justifiant cette demande de subventions basée sur les conclusions de la Commission.

Quelle serait la volonté de la Ville, en cas de refus des subventions, pour répondre aux nombreux besoins de personnes à mobilité réduite, sachant qu'il lui faudrait alors investir 216 666 euros, et non plus 43 000 euros ?

Par ailleurs, j'ai eu l'occasion de prendre connaissance du projet de territoire de l'Agglomération, dont les compétences sont la voirie et le transport et dont vous êtes le président. Ce sujet n'est pas abordé non plus. »

Monsieur le Maire : « Excusez-moi, je n'ai pas compris. »

Madame Ferri : « Dans le compte rendu du projet de territoire, dans aucun avenant ni aucun attendu, on ne parle d'accessibilité et de handicap. »

Monsieur le Maire : « Mais le projet de territoire de l'Agglomération n'est pas encore voté ! »

Madame Ferri : « Certes, mais il n'est fait aucune mention de ces sujets dans le projet ! »

Monsieur le Maire : « Si vous le voulez, nous pouvons transmettre des remarques sur ce point au Président de l'Agglomération. »

Madame Ferri : « Je le veux bien.

Ma deuxième question aborde un sujet plus léger. Elle concerne l'avenue des Sciences et les parcs de stationnement à vélos aux abords des équipements publics. La subvention globale est de 416 667 euros. Comme nous n'avons pas de détail, je voudrais savoir s'il y a du nouveau pour sécuriser au maximum l'avenue des Sciences.

Je suis très dubitative sur les parcs à vélos. Monsieur Quantin peut en témoigner, tout comme les représentants de la Police Municipale, et j'ai moi-même régulièrement fait remonter l'information : aux abords du gymnase Cousin, il y a souvent plus de 20 véhicules, quand ce n'est pas 25, qui sont garés sur les trottoirs, ne permettant ni aux voitures, ni aux poussettes, ni aux fauteuils roulants, ni aux piétons de passer. La question que je me pose est donc la suivante : où allez-vous pouvoir installer ces parcs à vélos, en partant du constat qu'il n'y a déjà pas de place sur les trottoirs du fait de la présence de ces voitures ? La question est la même concernant les abords de la crèche Dolto.

Là encore, quelle est la volonté de la Ville si les subventions ne sont pas accordées ?

J'en profite également pour vous signaler qu'il y a une erreur dans le tableau, bien que je ne puisse pas vraiment la situer. Si vous voulez vous reporter à la page relative aux « *infrastructures en faveur de la mobilité* », vous avez 416 667 euros de dépenses, 184 561 et 232 106 euros de demandes de subventions, ce qui au total fait 416 667 euros. Or la Ville investit 83 334 euros... Je ne sais pas où est l'erreur. Investissez-vous 0 euro parce que vous avez 100 % de subventions, ou pas ? »

Monsieur le Maire : « Il y a une erreur de calcul dans le tableau, c'est cela ? Nous allons regarder. »

Madame Ferri : « Si vous additionnez 184 et 232, cela fait 416. »

Monsieur le Maire : « D'accord. Vous n'avez pas d'autres questions ? »

Madame Ferri : « C'est tout. »

Monsieur le Maire : « Même si nous n'obtenions aucune subvention, il s'agit de projets qui sont financés dans le budget. La subvention vient améliorer la section d'investissement.

Concernant la question sur l'accessibilité, je dois avouer que je n'ai pas d'éléments. Peut-être que quelqu'un peut répondre ? Pierre Barban. »

Monsieur Barban : « Concernant la réunion de la Commission de l'accessibilité, nous avons effectivement pris du retard, pour diverses raisons, notamment en lien avec le plan de sécurisation des écoles, qui nous a impactés en termes de budget, mais qu'il fallait mettre en place et qui était important. Mais vous avez tout à fait raison de le signaler. »

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Jacques Philippon. »

Monsieur Philippon : « Concernant le gymnase Cousin, il est bien évident que si un parc à vélos devait être installé, il le serait à l'intérieur, derrière le grillage, parce que laisser des vélos sur le trottoir le soir à 22 h 00... ce n'est même pas la peine d'installer un parc à vélos ! Il en va de même pour la crèche. »

Monsieur le Maire : « Il ne faut pas non plus trop encombrer les trottoirs. Il y a la question du stationnement, mais même s'il n'y avait pas ce stationnement plus ou moins licite, il devrait être possible d'y passer normalement. C'est un point que nous allons vérifier. Concernant la crèche Dolto, nous devons certainement pouvoir installer un parc à vélos sur les anciennes places de stationnement qui ont été sanctuarisées pour le plan Vigipirate. Madame Ferri. »

Madame Ferri : « Si, comme l'a dit Monsieur Philippon, on préfère éviter de laisser des vélos dehors à 23 h 00 au gymnase Cousin, le problème se posera aussi à la crèche Dolto ! »

Monsieur le Maire : « De quel problème parlez-vous, de celui du vol des vélos ? Le secteur de la crèche Dolto se trouve sous une caméra. »

Madame Ferri : « Il y a aussi le problème du passage. »

Monsieur Philippon : « Les horaires ne sont pas les mêmes à la crèche et au gymnase. »

Monsieur le Maire : « Après, cela dépend des usages. Si c'est pour les usagers de la crèche Dolto qui viennent à vélo, on peut les mettre en journée et cela ne pose pas de difficulté. Ce secteur est vidéoprotégé, j'ai moins d'inquiétudes. »

Madame Ferri : « J'en profite quand même pour rappeler une chose, car je vois que cela ne bouge pas, Monsieur Philippon peut en être témoin, Madame Troussard également, parce qu'elle y passe régulièrement : ces voitures garées sur le trottoir, je dis que c'est encore plus dangereux. C'est un danger constant. »

Monsieur le Maire : « On retrouve aussi ce phénomène de stationnement sur les trottoirs dans les 34 écoles de Chelles le matin, quand les gens déposent leurs enfants... Je comprends ce que vous voulez dire, mais... »

Madame Ferri : « Là, c'est tous les jours, tous les jours, tous les jours... Je comprends ce que vous dites, mais quand Monsieur Quantin me dit, quand je viens en Commission, que des potelets ont été installés près de la boulangerie pour éviter les stationnements sur le trottoir, je me demande pourquoi on n'intervient pas sur le stationnement sur les trottoirs de ces gens-là. »

Monsieur le Maire : « J'ai bien compris, j'en prends bonne note et nous allons voir avec les services ce qui peut être fait. Y a-t-il d'autres remarques sur ces demandes de subventions ? Monsieur Mouly. »

Monsieur Mouly : « Simplement, Monsieur le Maire, pour expliquer l'abstention du groupe Chelles Citoyenne. Évidemment, nous sommes toujours extrêmement favorables à ce que l'État soit placé devant ses responsabilités et sollicité pour contribuer au financement de projets utiles ; nous ne vous jetons pas la pierre sur ce point, au contraire. Nous ne partageons en revanche pas votre opinion concernant la structure des dépenses et des objectifs qui sont poursuivis, plus particulièrement sur la question de la vidéoprotection, qui représente des dépenses importantes et, de notre point de vue, inutiles. »

Monsieur le Maire : « Je comprends votre vote, même si nous essayons justement de mettre l'État face à ses responsabilités. Vous êtes cohérents en ce domaine.

Je propose de passer au vote. Je laisse à l'administration le soin de noter les abstentions. Des votes contre ? Le reste pour. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (34 pour, 4 abstention(s))

CONFIRME l'adoption de ces projets pour lesquels les sommes ont été inscrites au Budget Primitif 2018.

APPROUVE les demandes de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour ces opérations.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les demandes de subvention et tout document y afférent.

5) Convention avec l'Agence Nationale de l'Habitat pour la mise en œuvre opérationnelle d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Monsieur le Maire : « Ce point devait vous être présenté par Guillaume Ségala, qui est toujours bloqué sur la route. C'est un point important, que nous avons déjà évoqué, concernant les copropriétés « Grande Prairie » et de « l'Argonne », dans le quartier dit « de la Grande Prairie ».

Vous savez qu'il est nécessaire d'accorder une vigilance particulière à ce que l'on appelle les copropriétés qui pourraient être fragilisées, pour permettre de les accompagner dans certaines démarches, notamment de travaux, avec des études, un accompagnement pour leur réalisation et la gestion de la copropriété. Tout est assez bien détaillé par le cabinet qui nous a accompagnés et avec lequel nous travaillons, en lien avec l'Agglomération Paris-Vallée de la Marne. Nous souhaitons désormais passer à la phase opérationnelle de cette OPAH. Pour cela, nous devons signer avec l'ANAH une convention indispensable à l'obtention des fonds. Je ne vous lis pas *in extenso* la note, mais cela est important pour les copropriétaires du secteur. Michel Bayet peut répondre à des questions plus techniques, si vous en avez. Frank Mouly. »

Monsieur Mouly : « Les copropriétaires sont-ils tous informés ? »

Monsieur le Maire : « Oui, il y a eu des réunions avec les copropriétaires. Vous le savez, une démarche pédagogique importante est de mise. Des rumeurs prétendaient que la Mairie ou l'Agglomération voulaient acheter des appartements pour en faire des HLM, etc. Il était important de dire que notre but n'était pas de prendre possession des appartements mais, au contraire, d'accompagner la gestion de la copropriété sur les risques d'impayés, les travaux décalés dans le temps. Il s'agit d'anticiper ce phénomène bien connu, qui a eu lieu dans les années 1980 dans d'autres secteurs. L'ANAH propose justement un dispositif assez intéressant, sur lequel nous pouvons nous appuyer, avec les services de la Ville et de l'Agglomération, pour faire en sorte d'éviter les difficultés. Une belle démarche pédagogique a été entamée en 2014 – je parle sous le contrôle de certaines personnes dans le public. Cela ne peut se faire que dans l'optique suivante : « on ne fait pas à la place de, on fait avec ». Je pense que c'est important de le signaler. »

Monsieur Mouly : « J'avais une autre question, car cela ne me paraît pas évident à la lecture de la note : quelle est l'intervention de la Communauté Paris-Vallée de la Marne dans le dossier ? »

Monsieur le Maire : « Au-delà du soutien financier, vous savez que l'Agglomération a des compétences en matière d'habitat, même si la Ville doit aussi, à mon sens, prendre sa part. Même si je ne suis pas toujours tendre avec les uns ou les autres, je reconnais que l'Agglomération ne peut pas tout porter. Nous avons un portage de proximité qui est important. Nous sollicitons l'Agglomération pour un soutien financier mais aussi, au-delà des études, qui sont déjà entamées, pour un soutien logistique ou intellectuel, si le besoin s'en faisait ressentir. Nous travaillons en lien avec eux. »

Monsieur Mouly : « Juste pour bien comprendre : cela signifie-t-il que, pour l'instant, l'Agglomération n'a pas été sollicitée en appui sur le cofinancement ? »

Monsieur le Maire : « Si, nous l'avons sollicitée. »

Monsieur Mouly : « Comme je ne siège pas à l'Agglomération, je n'ai pas... »

Monsieur le Maire : « Le Vice-Président en charge de ces questions a été sollicité, sauf erreur de ma part. »

Monsieur Mouly : « D'accord, le Vice-Président a été sollicité. »

Monsieur le Maire : « Il reste que l'aide de l'Agglomération n'est pas obligatoire, même si elle serait bien évidemment la bienvenue. Nous avons voté en Conseil Communautaire des dispositifs ; le dispositif existe donc, et nous espérons que l'Agglomération va accorder les aides sur ce fondement, notamment parce que, par rapport aux autres villes de l'agglomération, nous sommes plutôt en avance sur cette opération. Normalement, nous devons pouvoir obtenir les fonds budgétés par l'Agglomération de manière pluriannuelle dans le budget d'investissement, pour les opérations de ce type, dans le cadre du dispositif prévu à cet effet. Je rappelle à nouveau que cela n'a pas de caractère obligatoire, bien que nous y soyons éligibles. Madame Autreux, vous vouliez intervenir. »

Madame Autreux : « Merci, Monsieur le Maire. Concernant le portage qui est effectué par une collectivité, vous parlez d'un marché pour l'animation et le suivi, dont le montant est important, 900 000 euros. Quand on voit les objectifs qui sont demandés avec le suivi social des familles, quand on sait qu'il y aura quand même un restant à charge de 7 597 euros pour les résidents s'il y a une aide, je m'interroge : quelles sont les structures qui peuvent accompagner ces familles ? Il est question d'un suivi social, peut-être également d'une orientation vers des logements sociaux... »

Monsieur le Maire : « C'est-à-dire, vous pensez que la Ville ne peut pas le faire ? »

Madame Autreux : « Non, mais vous dites qu'il va y avoir un marché, que l'on va faire appel à quelqu'un. Quelles sont les structures visées ? Y a-t-il des travailleurs sociaux pour les accompagner ? J'aimerais avoir quelques détails. »

Monsieur le Maire : « Je laisse la parole à Monsieur Bayet pour vous apporter des précisions. »

Monsieur Bayet : « Oui, bien sûr. Le cabinet qui nous a accompagnés pour le diagnostic fait partie de ce genre de structures, qui regroupent à la fois des travailleurs sociaux et des techniciens et ingénieurs qui maîtrisent la totalité de l'opération. Par exemple, Urbanis, qui nous a suivis – ce sera peut-être lui qui sera retenu, ou un autre – fait partie de ce type de cabinets. Ils sont opérateurs sur la totalité du dispositif. C'est d'ailleurs pour cela que c'est très long : il y a d'abord, sur les deux premières années, une phase sociale importante, notamment, sur ces copropriétés, l'accompagnement des syndicats pour redresser un peu financièrement la copropriété avant d'aller au-delà. Ce sera la première phase. »

Monsieur le Maire : « Je souhaite apporter une précision – j'y ai participé car c'est dans ma Commission à l'Agglomération. L'Agglomération, sur ce genre d'opérations, s'appuie aussi sur des cabinets, elle n'a pas en interne les ressources que vous évoquez : elle ne dispose pas, à temps plein, d'un travailleur social, d'un ingénieur conseil thermicien, ou d'autres ressources nécessaires. C'est pour cela que nous envisageons cette démarche, qui existe à l'Agglomération et pourra exister avec nous. Elle s'appuie sur des cabinets dont je ne connais pas vraiment le nom, mais c'est un grand classique en la matière. »

Je précise encore que, dans cette perspective, nous nous appuyons sur l'ANAH : c'est un dispositif d'État qui accompagne, dont je pense qu'il est bien fait. Au même titre que le Fonds Barnier propose un accompagnement en cas de catastrophes naturelles, il s'agit d'accompagner l'aide à l'habitat. Cela est d'autant plus important que nous sommes dans l'anticipation. Je pense qu'il est judicieux de le faire maintenant. Vous évoquez le fait, et j'en terminerai par cela, qu'il y a un reste à charge important pour les familles, mais c'est maintenant qu'il faut le faire, avant qu'il ne double ou ne triple et que nous ne parvenions plus à rattraper la copropriété.

Vous le savez, je suis un grand libéral, mais je trouve que l'intervention de l'État ou des collectivités est nécessaire quand il y a vraiment un besoin et que la régulation ne se fait pas forcément. Je pense qu'il est important de pouvoir tendre la main aux plus fragiles dans ces domaines. Je crois quand même beaucoup à la propriété privée ; néanmoins, on sait que cela peut être compliqué à gérer et il faut éviter de se laisser dépasser. Nous ne sommes pas là pour infantiliser ; je pense que les propriétaires sont des gens responsables. Mais ils ont parfois besoin d'aide et c'est pour cela que nous avons pris cette initiative, en lien bien sûr avec les copropriétaires, qui ont, eux aussi, réalisé un remarquable travail de pédagogie auprès de leurs voisins et amis pour expliquer ce qui allait être fait.

Je propose que nous passions au vote, s'il n'y a pas d'autre question. Y a-t-il des abstentions ? Non. Pas de vote contre ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (39 pour)

DIT que le projet de convention sera mis à la disposition du public pendant un délai d'un mois conformément à l'article L. 303-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

AUTORISE Monsieur le Maire à passer une convention avec l'Agence de l'Habitat pour la mise en œuvre opérationnelle d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

URBANISME

6) Cession d'une parcelle du centre de vacances de Saint Jean d'Aulps

Monsieur le Maire : « Le point 6, comme vous le savez, a été retiré. »

7) Acquisition par la Ville auprès de MC Habitat – Office Public de l'Habitat des voies et des espaces après travaux de la résidence Schweitzer/Laënnec

Monsieur le Maire : « En l'absence de Céline Netthavongs, qui est également retenue sur la route, je vais vous présenter les points juridiques. Le point 7 est un peu compliqué, mais Madame Mardrus est là pour compléter, dans l'éventualité où je ne serais pas assez clair.

Vous savez que, sur la réhabilitation de la résidence Schweitzer/Laënnec, un certain nombre de points juridiques doivent être réglés sur des questions de parcelles, d'occupation, etc. Cela est assez simple, si je résume : la Ville cède des voiries à Marne et Chantreine Habitat pour une somme d'environ 300 000 euros ; on résilie par ailleurs un bail emphytéotique qui concernait l'ancien centre social qui a été rasé, je crois qu'il a été brûlé dans les années 2000 et abandonné ; enfin, on acquiert différents lots de voiries et de parkings pour un euro symbolique. Il s'agit d'une régularisation qui fait suite à la modification de l'emprise des bâtiments et parkings sur le secteur Schweitzer/Laënnec.

Pas de question sur ce point ? Nous pouvons valider ? Pas de vote contre, pas d'abstention ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (34 pour)

Vu le programme de renouvellement urbain du quartier Schweitzer Laënnec et le protocole d'accord avec l'Etat, la C.A.M.C., la Ville et MC Habitat pour la réalisation dudit projet approuvé par délibération du 14 décembre 2012,

Vu les plans de rétrocession établis par le géomètre, le Cabinet Millard,

Vu la délibération de MC Habitat en date du 13 décembre 2017,

Compte-tenu des nouvelles appellations des lots et des modifications apportées à la résiliation du bail emphytéotique,

CONFIRME et **REITERE** l'approbation de la cession à Marne et Chantereine Habitat, pour un montant de 300 000 euros :

- de la portion de voirie déclassée de l'avenue Chappe, lots L de 19 m² issu de la parcelle cadastrée AE1040, L1 (ex M1) de 818 m² issu de la parcelle cadastrée AE 1041.
- des lots K1 de 342 m², K3 de 13 m² et K4 de 4 m², issus de la parcelle cadastrée AE 948, qui jouxtent le city stade
- du lot (ex 0) de 3 m², non cadastré, qui résulte du tracé de la voie après les travaux et qui s'analyse en un délaissé de voirie,

AUTORISE la résiliation, sans indemnité, du bail emphytéotique régularisé le 31 décembre 1992 entre MC Habitat, alors OPMHLM de Chelles et la Ville de Chelles relatif à la parcelle AE n° 944, consentit à titre gratuit, pour lequel la Commune était l'emphytéote.

DECIDE l'acquisition des lots G de 15221 m², H de 195 m², I de 55 m² et J1 de 327 m².

DIT que la mutation par cession de l'ensemble de ces biens immobiliers s'opérera de MC Habitat au profit de la Ville de Chelles pour l'Euro symbolique.

DIT qu'en conséquence de la reprise en patrimoine des biens immobiliers rétrocédés après travaux, la Commune supportera la charge de l'entretien des voiries, trottoirs, parkings et caméras de vidéosurveillance inhérents aux portions incorporées dans ses biens.

MANIFESTE d'ores et déjà l'accord de principe de l'assemblée délibérante de la Commune pour qu'en temps utile la rue Laennec déplacée, unique voie de desserte de la résidence après l'opération de restructuration, fasse l'objet d'une procédure de classement ouverte à l'initiative du Maire de Chelles.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

8) Déclassement et désaffectation dans le domaine privé du local municipal des Cressonnières

Monsieur le Maire : « Le but est clairement expliqué dans la note : ce bâtiment, qui a été strictement public, doit pouvoir accueillir demain une micro-crèche dans le quartier des Cressonnières. Il y en aura d'autres, mais c'est la troisième initiative. Je parle sous le contrôle d'Audrey Duchesne, qui a mis 1 heure 30 pour traverser Chelles – merci d'être arrivée – et qui arrive au bon moment pour répondre à d'éventuelles questions.

Cela fera une dizaine de berceaux en plus, c'est donc une excellente nouvelle, qui permet aussi d'optimiser les structures municipales et de mettre des services publics actifs dans ce quartier. Cette micro-crèche devrait ouvrir en octobre.

Ce point concerne la partie technique, juridique, du déclassement, que nous devons valider ce soir. Des questions ? Monsieur Mouly. »

Monsieur Mouly : « Je n'ai pas tout suivi, mais je trouve dommage que nous n'ayons pas la présentation du projet en même temps. On a un traitement asynchrone de la question du foncier, de l'avenir de ce lieu et du projet de Madame Duchesne. »

Monsieur le Maire : « Je comprends ce que vous voulez dire. C'est un sujet qui ne passe pas forcément au Conseil Municipal : nous louons des locaux à une structure qui fait une micro-crèche, comme cela a été le cas à Fournier, mais aussi avenue Louis Guérin, et comme cela pourrait être le cas ailleurs, pas forcément dans des bâtiments municipaux, mais il s'agit d'initiatives privées en lien avec la Ville, qui permettent d'obtenir une place en crèche pour le prix d'une assistante maternelle, voire un peu moins. Je parle sous le contrôle d'Audrey Duchesne, cela permet de répondre de manière large au spectre des attentes ou des demandes des familles. Le projet au sens strict n'a pas spécialement à être soumis au vote du Conseil Municipal. Doit-on présenter le bail ? »

Madame Duchesne : « Il est déjà passé dans des décisions précédentes. »

Monsieur le Maire : « Tout cela est bien sûr vu en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales, l'agrément PMI, les services du Département, car ce n'est pas n'importe quoi. Nous ne louons pas à n'importe qui, n'importe comment et à n'importe quel prix. Tout cela est bien encadré juridiquement, vous l'imaginez. Cela dit, je rappelle que la Commission Petite enfance examine les délibérations et permet d'échanger sur ces sujets. Audrey Duchesne se propose de faire une Commission à ce sujet.

Y a-t-il des abstentions, des votes contre sur ce sujet ? Abstention de Frank Mouly. Pas de vote contre ? Le reste pour ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (37 pour, 2 abstention(s))

CONSTATE la désaffectation du CAP des Cressonnières situé Rue des Cressonnières.

PRONONCE son déclassement du domaine public communal pour qu'il soit transféré au domaine public de la Commune.

9) Acquisition des parcelles AR 152, AR 159 et AE 174 appartenant à Madame Cateux épouse Lalot dans le cadre du projet de création d'un espace vert public sur le site du Fort de Chelles

Monsieur le Maire : « Il s'agit d'un projet extrêmement ancien. Tout est précisé dans la note de présentation, cela date des années 1970. C'est tout simplement la poursuite de la procédure d'acquisition des parcelles du Fort et, notamment, de celles qui sont en frange. Comme vous le voyez sur la carte, le Fort correspond à ce qui est entouré en rouge ; les parcelles en jaune sont celles qu'il reste à acquérir. Progressivement, au fil de la procédure, elles finissent par être acquises et par tomber dans le domaine de nos compétences.

Y a-t-il des remarques particulières ? Non ? Je pense que cela va encore continuer un moment, comme peut le confirmer Madame Mardrus.

Tout cela est complexe, il y a parfois beaucoup d'héritiers sur de toutes petites parcelles.

Merci. Il n'y a pas de vote contre, pas d'abstention ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (39 pour)

APPROUVE l'acquisition à l'amiable des trois parcelles appartenant à Madame Cateux épouse Lalot, pour un montant total de 2 513 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et tout document y afférent.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2018.

10) Cession d'une parcelle de 14 m² pour rectification de la limite de propriété du 67 bis rue Gustave Nast

Monsieur le Maire : « Ce point n'est pas non plus stratégique, mais nécessaire. Je pense que vous aviez un plan joint à la délibération. C'est une petite rectification. Pas de vote contre, pas d'abstention sur ce point, j'imagine. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (39 pour)

CONSTATE la désaffectation matérielle de cette emprise mineure de 14 m², s'analysant comme un délaissé de voirie.

PRONONCE son déclassement du Domaine Public.

DECIDE la cession, à titre gratuit, de la parcelle cadastrée BP 166, d'une superficie de 14 m², afin de rectifier la limite cadastrale de la copropriété sise 67 bis rue Gustave Nast.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tout document y afférent, l'acte devant ménager un accès technique au tampon d'assainissement.

11) Rétrocession du droit au bail du local commercial sis 31 bis avenue de la Résistance

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Alain Mamou. »

Monsieur Mamou : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Ce point s'inscrit dans notre démarche de diversification de l'offre de commerce en centre-ville. Il concerne un local qui était jusqu'ici, et depuis un certain temps, un salon de coiffure, Tchip Coiffure, à côté du chocolatier Chapon, et qui se situe au 31 bis. Madame Sabine Bleinc souhaite se porter acquéreur pour y installer un magasin Concept Store, proposant des objets de décoration, pour être succinct. Il s'agit d'approuver la signature de la vente du droit au bail avec ce repreneur.

Je vous demanderai toutefois éventuellement de modifier légèrement le contenu de ce qui est proposé au Conseil Municipal. Il s'agirait d'approuver la cession du droit au bail du local commercial sis 31 bis avenue de la Résistance, non plus « à Madame Bleinc pour l'enseigne Concept Store », mais pour un magasin de type Concept Store à une société qu'elle créerait. Si vous en êtes d'accord, nous pourrions procéder à ce changement car la société est en cours de création.

La suite demeure inchangée : il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un protocole d'accord préalable à la cession amiable du droit au bail avec des conditions suspensives, dont celle d'obtention d'un prêt pour l'aménagement du commerce, ainsi que l'acte de cession postérieur et tout document y afférent ; de dire que les frais inhérents à la rédaction de l'acte seraient à la charge du bénéficiaire. Merci. »

Monsieur le Maire : « Merci. Y a-t-il des questions ? Madame Autreux. »

Madame Autreux : « Merci, Monsieur le Maire. Nous avons choisi de préempter afin de mieux maîtriser l'offre de commerces de qualité dans l'hyper centre-ville. Or, depuis quelque temps, les différents projets que vous nous présentez concernent du toilettage de chiens, un centre de beauté, aujourd'hui la vente de meubles récents et anciens... mais les commerces de bouche, il n'y en a pas ? Je voulais aussi tirer la sonnette d'alarme au niveau du marché : nous avons encore un commerçant qui a fermé, un charcutier de très bonne qualité. Il n'y en a plus que deux sur le marché. L'un d'eux a été récemment médaillé, c'est une bonne chose, mais les commerces de bouche manquent un peu. Vous n'êtes pas sollicités pour ce type de commerces ? »

Monsieur Mamou : « Vous vous souvenez que nous vous avons fait suivre ce qui a déjà été fait. De façon succincte, on peut rappeler l'ouverture, autour de la gare, d'un traiteur asiatique, de même que celle d'un traiteur italien charcutier. Nous sommes sollicités par des métiers de bouche mais vous le savez très bien, rien ne se fait rapidement. Si on prend ce que vous, vous avez fait en 19 ans, on peut calculer, mon équipe et moi-même en avons déjà fait plus. Nous sommes évidemment sollicités, mais ces commerces de bouche sont quand même beaucoup plus longs à ouvrir en raison des normes d'hygiène et des investissements, qui sont bien plus lourds. Mais ne vous inquiétez pas, vous allez avoir très bientôt de bonnes surprises. »

Monsieur le Maire : « Je suis un peu surpris par votre question, parce que je trouvais que la politique en la matière était plutôt efficiente. L'idée était justement d'éviter ce qui existe dans beaucoup de villes, c'est-à-dire les rideaux qui se ferment. Comme vous avez pu le voir, nous avons essayé de respecter la diversification commerciale : ce terme ne désigne pas uniquement des commerces de bouche. Certaines choses peuvent être régulées, d'autres pas. En l'occurrence, un toiletteur pour chiens rend des services utiles. En plus, c'est une Chelloise qui a déménagé son activité sur Chelles, et qui rend des services au quotidien. Une agence de voyages a aussi ouvert très récemment. Cela permet de vitaliser, il en faut pour tout le monde.

Vous le savez, et je pense que c'est assez simple : vous ne pouvez pas, sur les axes commerçants que sont les avenues de la Résistance, Foch et Gambetta, n'avoir que des commerces de bouche sur les 300 ou 400 commerces qu'ils comptent. Vous ne pouvez pas avoir 300 charcutiers, bouchers ou que sais-je encore ! L'idée est d'avoir une répartition, de la rendre attractive pour tous. Je me félicite que l'on ait une agence de voyages supplémentaire, un toiletteur pour chiens, des traiteurs supplémentaires, un fleuriste de qualité supplémentaire à côté du Monoprix, par rapport à des commerces qui auraient pu être de moins bonne qualité, de types sandwicheries ou autres.

J'entends ce que vous dites sur les commerces, mais vous savez qu'il est parfois difficile d'en trouver, vous aussi avez été aux responsabilités : il n'y a pas de miracle. En revanche, je suis assez satisfait de ce qui se passe, notamment dans le secteur Foch/Résistance : un accompagnement de 40 commerces a été fait, y compris pour des petites et moyennes surfaces, comme G20, rue Gustave Nast, où un Franprix avait fermé, et qui rend bien service aux personnes âgées du secteur. On peut encore citer le Diagonal, avenue Foch, ou le Dia transformé en Carrefour City, également avenue Foch. La Boucherie Authentique a aussi été accompagnée, la Boucherie des Coudreaux a été préemptée... On a aussi le Vesuvio, on nous cite d'autres noms... Ce que je veux dire par là, c'est que l'on peut toujours faire mieux en paroles, mais, dans les actes, je trouve que 40 commerces accompagnés, ce n'est pas si mal que cela.

On ne peut pas forcément le dire ici, mais on demande à des commerçants de s'améliorer, on a renforcé les contrôles d'hygiène, les contrôles de légalité, pour aussi lutter contre des difficultés sur le commerce. Si l'on veut du commerce de qualité, cela demande du temps, et j'en profite d'ailleurs pour saluer les associations de commerçants qui nous accompagnent dans ces démarches car elles sont précieuses, collaborent beaucoup entre elles et créent de l'animation qui, elle aussi, favorise l'entraide commerciale. J'entends néanmoins ce que vous dites, c'est une demande assez légitime d'avoir davantage de commerces de bouche.

Concernant le marché, vous connaissez les difficultés que rencontrent les marchés en général, le nôtre ne se porte pas trop mal. Nous essaierons, maintenant que nous en avons récupéré la compétence, de renforcer la communication, notamment quant à la disponibilité d'un parking à la gare, gratuit le samedi et le dimanche, ce qui permettra d'améliorer l'attractivité commerciale. Néanmoins, sachez que notamment Alain Mamou, Monique Sibani et Stéphane Bossy, qui sont élus en charge de cette question, travaillent en lien avec notre responsable du commerce Monsieur Morin, avec les fédérations professionnelles, pour accompagner les créateurs de concepts.

Pour le cas précis qui nous intéresse, je trouve que c'est une belle démarche, car une boutique cadeaux, type Concept Store, avec des meubles anciens, etc., n'existe pas sur Chelles, ne fait de concurrence à personne, crée de l'activité et attire davantage de monde.

Nous pouvons encore citer la librairie supplémentaire qui s'est installée, qui vient de Gournay. Il est vrai que lorsqu'on compare maintenant le centre-ville de Chelles et celui de Gournay, on n'a pas honte ! C'est une saine émulation, c'est une saine concurrence, mais il faut organiser cela pour ne pas non plus cannibaliser les commerces les uns avec les autres. Il faut aussi faire en sorte que les commerces de bouche puissent survivre et qu'ils ne soient pas non plus trop nombreux, pour que chacun, si je puis dire, ait sa « part du gâteau », même si, je vous l'accorde, nous ne pourrions pas tout réguler nous-mêmes, ce qui n'est d'ailleurs pas notre but.

Avez-vous d'autres questions ? Nous pouvons passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (39 pour)

APPROUVE la cession du droit au bail du local commercial sis 31 bis avenue de la Résistance à Madame BLEINC pour une société en cours de création pour un magasin de type Concept Store.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un protocole d'accord préalable à la cession amiable du droit au bail avec des conditions suspensives dont celle d'obtention d'un prêt pour l'aménagement du commerce, ainsi que l'acte de cession postérieur et tout document y afférent.

DIT que les frais inhérents à la rédaction de l'acte seraient à la charge du bénéficiaire.

COMMERCE

12) Nouveau règlement de l'occupation de l'espace public par les commerçants

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Monique Sibani. »

Madame Sibani : « Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Il est proposé de modifier le règlement d'occupation du domaine public par les commerçants. Ces modifications ont pour objectifs l'amélioration du cadre de vie des Chellois, la dynamisation des commerces, la sécurisation des trottoirs. Ce règlement précise et détermine les volontés de la Ville en matière de commercialisation sur la voie publique, d'aménagement de terrasses et de contre-terrasses, de respect des cheminements naturels des piétons sur les trottoirs, c'est-à-dire :

- un minimum de 1,40 mètre de libre circulation, ce qui est la norme nationale,
- un espace dégagé sur 1,40 mètre dans la continuité du passage piétons,
- un espace de 0,60 mètre entre le bord du trottoir et la contre-terrasse.

La mise en œuvre de cette réglementation se fera de manière bienveillante, progressive et concertée.

Pour la Ville de Chelles, ce nouveau règlement permettra d'actualiser et de dynamiser ses avenues dans la convivialité et la modernité, sans dissonance avec l'existant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau règlement d'occupation de l'espace public par les commerçants et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Merci. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup, Monique. Je remercie également nos collègues qui arrivent ; Mathieu Baudouin, après la galère, 735 kilomètres de bouchons en Île-de-France, c'est un record absolu... Merci à vous tous d'avoir fait les efforts nécessaires pour arriver jusqu'ici.

Merci, Monique, pour le travail réalisé en lien avec les Services de la Ville, les élus, mais aussi, je tiens à le préciser, avec les commerçants et les associations de commerçants avec lesquels nous avons travaillé sur le sujet. Ce n'est pas coercitif, c'est un travail de longue haleine pour commencer à diffuser les bonnes pratiques, en lien avec les commerçants et commerçantes de cette ville. L'idée est de bien travailler avec eux, avec des lettres d'information, pour qu'ils comprennent que nous ne sommes pas là pour changer leur quotidien tout de suite, mais que nous devons nous améliorer sur certaines dispositions légales, concernant notamment les espaces, l'occupation des espaces publics, les trottoirs, etc. Il était important que nous nous dotions de cet outil qui n'existait pas et qui permettra d'améliorer les choses. Merci, Monique.

Avez-vous des questions ? Madame Autreux. »

Madame Autreux : « Je m'abstiendrai sur ce règlement ainsi que mon collègue Paul Athuil. J'ai rencontré quelques commerçants qui m'ont dit qu'ils n'ont pas été associés à ce travail, ce qui est dommage. Je regrette aussi que la validité d'autorisation ne soit que d'un an : une année passe vite avant de devoir recommencer un dossier. Même s'il ne faut que renouveler ce qui a déjà été fait, il faut tout de même repasser par tout un côté administratif. Il est dommage de ne pas avoir associé les commerçants à ce travail et de ne le leur avoir pas présenté. »

Monsieur le Maire : « Je regrette, mais cela a été fait ; peut-être n'avez-vous pas eu les bons échos. Une démarche pédagogique va désormais être enclenchée. Nous n'allons pas arriver et enlever les terrasses comme ça ! L'idée est de prendre du temps, mais il faut bien se baser sur quelque chose. Il est donc important d'avoir un règlement à notre disposition.

Sur ce que vous précisiez sur le renouvellement du dossier chaque année, l'idée n'est pas d'embêter nos commerçants : nous avons besoin de gens qui travaillent et font de belles choses. Il ne s'agit pas d'être coercitif ou de les embêter. Nous pouvons mettre en place des dispositifs très simples de tacite reconduction, permettant de dire que le dossier est similaire à celui de l'année précédente. L'idée est vraiment de leur simplifier la vie, mais aussi, je précise ce point, conformément à ce que les commerçants nous ont dit, d'encourager les belles initiatives. Il n'y a pas de raison pour que ceux qui font de belles terrasses et aménagent bien leurs boutiques ne soient pas encouragés par rapport à ceux qui fournissent moins d'efforts. Nous accompagnons chacun d'entre eux, nous n'allons pas faire fermer des commerces. Nous n'adoptons de mesures coercitives que face aux situations dans lesquelles nos concitoyens rencontrent des dangers, tels des problèmes d'hygiène dans des restaurants. Cela nous est déjà arrivé, jamais avec plaisir, mais c'est une réaction nécessaire pour assurer la protection des citoyens.

Puisque vous avez des contacts avec certains commerçants, je vous invite à porter la bonne parole sur ce règlement, pour leur dire que ce ne sera pas coercitif, mais que nous allons travailler de concert avec les associations et chacun des commerçants. Ceux-ci ont à leur disposition, outre les élus, un chargé de mission spécialement dédié à leur activité. Ils reçoivent aussi une infolettre, qui leur permet d'être informés sur ces initiatives.

Je me félicite d'ailleurs que ces associations de commerçants proposent de plus en plus d'événements : le Beaujolais nouveau, la prochaine soirée avec Claude François... enfin, en hommage à Claude François, puisqu'il ne peut plus être là... *(Rires)* Je pense que chacun d'entre vous avait compris. Il y a de belles initiatives, qui permettent de dynamiser, comme le 31 décembre avec les commerçants, on peut s'en féliciter. Je crois que cela a fait réagir tout le monde, ce n'était pas fait exprès. Madame Ferri. Ce n'est pas moi qui ferai Claude François, si c'est la question... »

Madame Ferri : « Allez-y, moi je veux bien, je ferai la Claudette... *(Rires)* »

Monsieur le Maire : « S'il y a d'autres volontaires, je ferai passer une feuille d'émargement après ! »

Madame Ferri : « D'accord ! Vous savez que je suis très attachée aux Coudreaux. Je vois que dans le règlement figurent diverses exigences : l'installation doit être tenue en parfait état, notamment par rapport aux détritiques, papiers, mégots et déchets. Allez-vous enfin, avec ce règlement, faire respecter la propreté, à l'Écu de France c'est vraiment quelque chose... »

Monsieur le Maire : « Il n'y a pas que lui d'ailleurs, je peux vous dire que je signe régulièrement des courriers, des mises en demeure, etc. »

Madame Ferri : « Est-ce que cela va enfin pouvoir bouger ? »

Monsieur le Maire : « Vous savez que je suis obligé de respecter la loi ; je ne peux pas faire plus que ce qui est déjà fait, et c'est d'ailleurs bien la preuve que ce n'est pas si coercitif que cela.

J'en profite pour saluer la présence de notre nouveau collègue, Cédric Blache, qui est officiellement installé conseiller municipal. Trois heures pour venir de Bussy-Saint-Georges... Merci.

J'espère avoir répondu à votre question, n'hésitez pas. En tout cas, Jacques Philippon, Christian Quantin, moi-même, avec la Police Municipale, nous sommes tous au courant des démarches. Jacques a signé récemment un courrier à ce sujet, il peut d'ailleurs vous le montrer si vous le souhaitez. »

Monsieur Philippon : « Je pourrai vous en donner un double, si vous le voulez. Il a reçu la lettre la semaine dernière. Le problème de cet établissement réside dans le fait qu'une grande partie du trottoir lui appartient.

Je sais, on a beau lui demander de le tenir propre, il reste qu'une grande partie du trottoir est à lui, notamment entre la borne et la vitrine. Quand les agents passent, ils nettoient, mais c'est chez lui... »

Monsieur le Maire : « Si je peux me permettre, sur ce dossier, je préfère qu'on ne parle pas trop des cas particuliers, dans le cadre d'une instance officielle. N'hésitez pas à en parler après, cela ne me dérange pas du tout, mais même si nous n'avons rien à cacher en l'espèce, je préfère ne pas trop l'évoquer. En tout cas, nous sommes bien au fait de cette situation, qui dure depuis longtemps.

Pouvons-nous passer au vote ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Madame Autreux et son pouvoir. Le reste est pour. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (39 pour, 2 abstention(s))

APPROUVE le nouveau règlement d'occupation de l'espace public par les commerçants.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

DEVELOPPEMENT URBAIN

13) Convention de partenariat et de participation financière entre la Ville de Chelles et EPAMARNE, dans le cadre de l'étude prospective du secteur Castermant

Monsieur le Maire : « Comme vous le savez, le secteur Castermant est une zone à aménager, non pas dans l'immédiat, mais dans les 5, 6, 7, 8, 10 ans qui viennent. Nous allons travailler avec EPAMARNE sur l'aménagement de ce futur quartier. Ce devait être un écoquartier, mais ces aménagements prennent du temps. Tout étant désormais « éco », il n'est plus nécessaire de le préciser dans le nom du quartier.

Nous sommes encore en phase d'étude, encore bien loin du résultat, mais il faut que ces études avancent. Nous travaillons en lien avec l'Agglomération, mais c'est la Ville qui prend l'initiative, ce qui est assez logique. Les études sont lancées et, ce qui est très rassurant, c'est que nous nous appuyons sur EPAMARNE, qui est l'aménageur public. Historiquement, il se trouvait à Marne-la-Vallée mais, lors du précédent gouvernement, il a vu son périmètre d'action étendu à notre territoire comme à d'autres, tels que Champigny, Queue-en-Brie, etc., lui permettant désormais de couvrir notre secteur. L'immense avantage est qu'ils peuvent financer 50 % de notre étude, à hauteur de 60 000 euros. C'est donc une excellente nouvelle de pouvoir s'appuyer tant sur l'aide financière de cet opérateur d'État que sur l'expertise nécessaire. Les études font appel, comme à l'accoutumée, à des marchés publics, qui ont été réalisés en lien avec l'Agglomération, pour que nous puissions aboutir à des résultats. Je vous rappelle que certains terrains sont portés par l'EPFIF et qu'il est nécessaire qu'il sache qu'un jour il en sera fait quelque chose. Même si cela prend du temps, la démarche est enclenchée, le but étant d'obtenir un résultat équilibré, avec des logements, mais aussi l'école, des équipements publics dans ce secteur. Cette vision s'étale sur au moins dix ans, mais il faut l'initier.

Avez-vous des questions sur le sujet ? Frank Mouly. »

Monsieur Mouly : « Monsieur le Maire, je ne vais pas vous faire le reproche de lancer une prospective, mais je suis surpris par l'absence d'objectif posé sur le quartier. Il existe des enjeux que chacun peut voir, j'imagine, et qui n'ont pas échappé à votre sagacité. Vous dites « écoquartier », « tout est éco » : nous serons d'accord pour dire que derrière cela, il y a une formule un peu fourre-tout, mais n'est-ce pas justement l'occasion d'y mettre votre contenu, Monsieur le Maire ? Quels sont les enjeux, quels sont les objectifs que vous vous posez, que votre Municipalité, votre équipe, pose pour ce quartier, en termes de transport, de place de la voiture, ou encore concernant l'impact de la logistique ? Vous avez une zone commerciale considérable, avec Carrefour, qui soulève un certain nombre d'interrogations extrêmement sérieuses sur le devenir du site.

Se pose aussi la question de la place du logement, et notamment du logement pour tous, dont je sais qu'elle vous préoccupe assez peu, en matière de logement social. C'est une vraie interrogation, notamment si l'on veut respecter, comme vous le savez, Monsieur le Maire, les obligations qui sont celles de notre Municipalité – et qui s'imposent à toutes les municipalités, y compris à la nôtre ! Il y avait un projet d'écoquartier sur lequel il y a probablement à dire, il faut y mettre du contenu, mais quel contenu ? Sinon, sur quoi se prononce-t-on ? Si c'est seulement pour dire qu'il faut faire une étude, d'accord, mais ce qui est intéressant, et ce qui fait le sens d'une délibération, c'est aussi qu'il y ait un débat, une exposition sur le fond des objectifs qui sont poursuivis par votre équipe. Merci. »

Monsieur le Maire : « Je comprends votre question. Pour être très clair, nous avons déjà commencé à amorcer le débat ! Je parlais d'écoquartier tout à l'heure, pour dire qu'il avait été plus ou moins... je ne vais pas dire « abandonné », mais c'est un projet au long cours sur ce secteur extrêmement compliqué. Je ne jette la pierre à personne, ce n'est pas le sujet. Il se trouve seulement que le secteur Castermant est complexe à aménager, avec ce que vous évoquiez : terrains EPFIF, avec le Musée des transports, le groupe scolaire Lise London, les Ateliers municipaux, etc. Tout cela est complexe et prend du temps. Il y a un jeu à tiroirs, où mettre le Centre Technique Municipal (CTM), que faire de l'école, comme l'agrandir, etc.

Ce projet a déjà été évoqué, par mon adjoint de l'époque, François-Xavier Binvel, dès 2014, mais au fur et à mesure des réunions du PLU et ici-même en Conseil Municipal, l'idée a été d'obtenir un résultat qui s'intègre bien au niveau urbain et, encore une fois, au long cours. Ce n'est donc pas aujourd'hui que je pourrai vous dire qu'il y aura 150 logements, 12 commerçants, un agrandissement d'école, une activité commerciale ou hôtelière, je l'ignore ! Je cite volontairement des éléments qui n'y seront peut-être pas. Ce que je veux dire, c'est que nous lançons les études car il faut bien commencer par quelque chose, pour avoir un diagnostic, savoir ce que l'on fait, connaître les besoins. Vous évoquez les transports en commun, par exemple sur la place de la voiture ; tout cela figure déjà un peu dans notre PLU. Nous savons que nous devons anticiper des choses qui ne font pas encore partie de notre quotidien : la place de la voiture autonome, le renforcement de l'offre de vélos, etc. Vous parliez de l'avenir de la grande distribution ; nous savons que la situation est compliquée, nous n'allons pas régler ici le problème de Carrefour et de la grande distribution en général, mais avec le renforcement de la livraison, parfois le retour – et c'est à saluer – vers les petits commerçants, la concurrence des différents centres commerciaux qui se cannibalisent, il est extrêmement complexe, à notre niveau, d'avoir une perspective à 5 ou 10 ans. Néanmoins, nous entrevoyons un certain nombre de choses.

C'est pour cela que l'étude est double : elle concerne à la fois l'aménagement de Castermant et son périmètre global. Il faut en effet savoir comment gérer les abords de ce quartier qui n'est pas greffé à la ville comme cela. Nous savons qu'il ne peut pas rester en l'état, c'est majoritairement une friche industrielle ; même si nous avons un très sympathique Musée des Transports, l'école se trouve entre les Ateliers municipaux et des bâtiments abandonnés, avec 1,50 mètre d'herbe, qui ont été squattés pendant un moment. Il faut que nous aboutissions sur ces sujets, au moins sur les études, et il est important de le faire dès à présent. Ensuite, il pourrait bien entendu y avoir un débat sur le fond des choses, cela devra aussi être évoqué en Conseil Municipal, voire en Conseil Communautaire. Il n'y a donc pas d'urgence caractérisée, mais il faut tout de même démarrer les études pour savoir où nous allons, ce que nous voulons.

Vous me demandez quelles sont les pistes de travail, elles ont déjà été évoquées : pas d'immeuble trop grand, pas de densité de logement insoutenable... Il doit en effet y avoir des logements sociaux, mais quid du parcours résidentiel, fait-on une résidence seniors, une résidence étudiante d'aspect social ? Ce sont autant d'interrogations auxquelles nous n'avons pas encore de réponse précise et qui devront être intégrées. Vous le savez, nous serons attentifs à une architecture de qualité, aux immeubles, qui ne devront pas être trop grands, à la proximité d'équipements nécessaires, pourquoi pas une micro-crèche, l'agrandissement de l'école...

Je n'ai rien à cacher, mais il est encore trop tôt pour se prononcer. Je préfère que nous réfléchissions concrètement à la manière dont nous abordons les choses. J'aime bien que l'on soit carré dans la manière dont on travaille. Nous nous appuyons ici sur des acteurs d'excellent niveau, qui vont aménager des zones entières, avec d'ailleurs l'expertise des erreurs du passé, mais aussi de ce qui a fonctionné, afin de nous permettre de ne pas reproduire les premières. Je pense que, sur ce quartier, il est tout aussi nécessaire de prendre du temps que de ne pas en perdre. Il s'agit de prendre le temps nécessaire et concret à la concertation, au travail avec les acteurs de terrain, ainsi que nous l'avons fait avec le PLU. Commençons déjà par avoir des études qui nous permettent de savoir ce qui peut être fait, selon quel calendrier, etc. Il n'y a rien à cacher sur les objectifs en tout cas : ils ont déjà été évoqués pour le PLU.

Pouvons-nous passer au vote ? Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Le reste pour ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (41 pour)

APPROUVE la convention de partenariat et de participation financière avec EPAMARNE, au titre de l'étude prospective du secteur Castermant.

AUTORISE le Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et de participation financière avec EPAMARNE, au titre de l'étude prospective du secteur Castermant, ainsi que tout document y afférent..

AFFAIRES CULTURELLES

14) Demande du label « Patrimoine d'intérêt régional » pour la Villa Max auprès de la Région Île-de-France

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Frank Billard. »

Monsieur Billard : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. La Villa Max est une demeure de style éclectique et d'inspiration né-gothique édifiée en 1889. Elle est représentative du développement de l'architecture de villégiature en Île-de-France. Le jardin, partie prenante de la propriété, comporte plusieurs fabriques de style rocaille datant de l'origine de la construction. L'ensemble constitue un exemple homogène des modes architecturales et paysagères de la III^e République.

Les travaux de restauration, effectués en partenariat avec la Société archéologique et historique de Chelles et le Groupement Rempart Île-de-France, sont financés par des crédits municipaux, par le mécénat populaire et par l'organisation de chantiers internationaux de bénévoles.

La Région Île-de-France a créé le 6 juillet 2017 un label « Patrimoine d'intérêt régional » dont l'objectif est de faire émerger des édifices dont la valeur patrimoniale présente un intérêt régional.

Ce label offre la possibilité au propriétaire de déposer une demande d'aide financière à la Région Île-de-France pour sa restauration et sa valorisation.

L'édifice, avec son jardin, et le projet de restauration et d'animation de la Villa Max correspondent aux critères de labélisation « Patrimoine d'intérêt régional ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de Madame la Présidente de la Région Île-de-France l'octroi du label « Patrimoine d'intérêt régional » pour la Villa Max, pour en garantir la pérennisation et l'inclure dans le patrimoine remarquable de notre région ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette labellisation. »

Monsieur le Maire : « Merci, Frank. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Non ? Je remercie d'ailleurs l'ensemble de la Société archéologique et historique de Chelles, qui travaille avec brio sur ces projets avec nous. Pouvons-nous passer au vote ? Pas de vote contre, pas d'abstention, j'imagine ? Unanimité. Je vous remercie. Je salue les membres de la SAHC présents ici ce soir. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (41 pour)

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le label « Patrimoine d'intérêt régional » pour la Villa Max et une subvention pour sa restauration auprès de la Région Ile-de-France.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette labellisation.

JEUNESSE

15) Tarifification pour des stages linguistiques de langue anglaise à destination des élèves chellois de la quatrième à la terminale

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Audrey Duchesne, en l'absence de Benoît Breysse. »

Madame Duchesne : « Bonsoir à tous. Merci, Monsieur le Maire.

Comme Monsieur le Maire a pu l'annoncer en avant-première lors de la cérémonie des vœux, la Ville souhaite proposer, à destination des élèves de 14 à 17 ans, soit environ de la quatrième à la terminale, des stages combinant cours d'anglais le matin et des séances de sport ou de culture l'après-midi.

Ces stages, qui seraient assurés par des enseignants de langue maternelle anglaise, s'inspirent des séjours linguistiques qui se font, en Angleterre ou dans d'autres pays anglophones, à des tarifs beaucoup plus élevés. Dans le cas présent, et c'est le but de cette délibération, nous proposerions des tarifs très abordables : en fonction du quotient familial, ils seraient compris, pour la semaine, entre un minimum de 30 euros et un maximum de 90 euros. Les stages se dérouleraient sur 5 jours, du lundi au vendredi, et seraient organisés pendant les premières semaines des vacances scolaires intermédiaires, ainsi qu'à la fin du mois d'août, avant la rentrée. Si vous en êtes d'accord et que vous votez cette délibération, la première session aura lieu la première semaine des vacances de printemps 2018, soit du 16 au 20 avril 2018.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de créer des stages combinant des cours d'anglais et des séances de sport ou de culture l'après-midi, assurés par des enseignants de langue maternelle anglaise. Ce projet s'inscrit dans une pédagogie innovante, inspirée des séjours organisés en Grande-Bretagne. Il est destiné aux élèves chellois scolarisés de la quatrième à la terminale ;
- de fixer les tarifs des stages linguistiques, valables pour l'année scolaire en cours et pour la suivante (2018-2019) comme indiqué dans la note qui vous a été remise.

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. Avez-vous des questions à ce sujet ? Madame Ferri. »

Madame Ferri : « Je voudrais une précision. Où seront situés les stages ? Au vu des tarifs, je ne pense pas que la restauration est prévue, donc que faire ? »

Monsieur le Maire : « Il faut apporter sa *lunch box* ! »

Madame Duchesne : « La restauration ne sera en effet pas incluse ; ce sera aux jeunes d'apporter leur lunch box pour le déjeuner. Les stages devraient se dérouler dans l'école des Arcades, ou Fournier : cela est encore en négociation, et dépendra des stages, du nombre de participants. Je ne l'ai pas précisé, mais nous serions sur une moyenne de 150 jeunes par session, par groupes de 10. »

Monsieur le Maire : « Madame Autreux. »

Madame Autreux : « Ce projet nous est présenté aujourd'hui, validé en Conseil Municipal et a été présenté il y a quelques jours à la Commission, donc tout est fait à l'envers ! Je pense que le Conseil Municipal est quand même le lieu où l'on doit débattre, où l'on doit valider un projet. Cela a été annoncé, communiqué déjà dans la revue de janvier et repris par la presse. On a tout fait à l'envers, c'est dommage ! »

Monsieur le Maire : « Non, c'est classique, et cela vous est déjà arrivé ! Quand vous faites une campagne électorale, vous promettez des choses, et ce n'est pas passé en Conseil Municipal avant, nous sommes d'accord, ça passe après. Il faut bien que les gens sachent ce à quoi on s'engage. Effectivement, le Conseil Municipal est souverain, s'il s'oppose, on ne le passera pas et j'aurai menti. Néanmoins, mon équipe municipale et les Services municipaux ont travaillé sur ce dossier. Nous nous étions engagés à favoriser la réussite scolaire à travers divers dispositifs, j'en avais en effet déjà évoqué certains. Un travail de Commission a ensuite eu lieu. Cela correspond aussi aux remontées de souhaits exprimés par des parents d'élèves, à travers le PEDT ou des réunions avec des parents d'élèves élus – je n'y étais pas forcément. Je pense que ce n'est pas idiot. Cela avait aussi été soumis dès le début au CESEL, où des travaux ont été faits me semble-t-il. C'est aussi le fruit de la démocratie participative, ce dont nous pouvons nous réjouir.

C'est aussi le processus normal : il y a plein de choses qui ne sont pas passées en Conseil Municipal et sur lesquelles on s'engage. D'ailleurs, tout ne passe pas en Conseil Municipal : cette délibération est relative à l'aspect tarifaire, et non au principe même. Vous le savez, car cela vous est aussi arrivé lorsque vous étiez aux responsabilités, et je ne vous jette absolument pas la pierre sur le sujet. Il s'agit de gestion courante. Ce sont de beaux projets, il est annoncé que la Municipalité va mettre en place des dispositifs qui favorisent la réussite scolaire, l'insertion professionnelle, d'autant plus importants que la pratique et la maîtrise de la langue anglaise sont des données aujourd'hui extrêmement stratégiques.

Par ailleurs, cela offre, pour un tarif extrêmement réduit par rapport aux stages à l'étranger – qui peuvent atteindre jusqu'à 2 000 euros la semaine – ou même en Île-de-France – qui sont 7 à 8 fois plus chers que le plus élevé de nos tarifs. À Noisy-le-Grand ou à Paris, la semaine est facturée 700, 800, 900, 1 000 euros, y compris en apportant son goûter ! Le projet que nous portons permet à chacun de pouvoir accéder à ces stages. Sachant que le tarif le plus bas est de 30 euros la semaine, soit 6 euros par jour, et que, comme vous le savez, des services comme le CCAS sont à disposition, en lien avec d'autres aides, nous pouvons aussi prendre en charge les familles qui sont vraiment en difficulté et qui voudraient quand même y inscrire leurs enfants. Nous souhaitons d'ailleurs que la publicité soit la plus large possible pour que ce ne soit pas uniquement, je dirais, dans un terme technique qui vous plaira peut-être, les publics « les plus favorisés » qui en bénéficient, c'est-à-dire ceux qui en ont le moins besoin. Je voudrais que cela soit vraiment large, comme l'est d'ailleurs, et je tiens à le souligner, le système de soutien scolaire et d'aide aux devoirs en ligne, qui approchera un jour, je l'espère, les 2 000 élèves inscrits. Il est en tout cas en progression, il y a près de 1 800 élèves inscrits, ce qui est un vrai succès, non seulement en ce qu'il favorise la réussite scolaire des élèves chellois, mais aussi en ce qu'il donne les mêmes chances à tous. Nous savons que cela est plus difficile pour les uns ou les autres, mais nous offrons des outils qui, initialement, ne sont pas à disposition de tous.

D'autres questions ? Madame Autreux. »

Madame Autreux : « Je ne conteste ni le projet, ni les tarifs annoncés ; je conteste simplement la façon dont cela a été communiqué. »

Monsieur le Maire : « Monsieur Mouly. »

Monsieur Mouly : « Quel est l'opérateur ? On a l'habitude maintenant qu'il y ait des opérateurs privés, avec Acadomia par exemple... »

Monsieur le Maire : « Il y a eu un marché public. Les stages seront assurés par une association, Jack N Jill. L'objectif était d'avoir des professeurs de langue maternelle anglaise. Les activités sont exclusivement en anglais, car c'est le seul moyen de progresser. Pour tous ceux qui ont usé récemment les bancs des classes de terminale ou autre, faire pendant 5 jours de l'anglais toute la journée, c'est l'équivalent de 6 mois, 1 an, voire 2 ans de pratique de l'oral au lycée. Je pense que c'est important, parce que quand on est dans une classe et que l'on est interrogé sur un texte, on ne parle parfois qu'une à deux fois pendant 5 ou 10 minutes par an ! Il est donc proposé une mécanique intellectuelle totalement différente. Je pense que, pour nos enfants, tout ce qui peut favoriser et leur donner le goût de l'apprentissage de l'anglais est stratégique pour leur avenir, en particulier en Île-de-France.

Y a-t-il d'autres questions ? Non ? Nous pouvons passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Abstention de Monsieur Mouly et de son pouvoir, j'imagine. Le reste est pour, et je m'en félicite. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (39 pour, 2 abstention(s))

PROPOSE des stages combinant notamment des cours d'anglais et des séances de sports ou de culture l'après-midi, assurés par des enseignants de langue maternelle anglaise. Ce projet s'inscrit dans une pédagogie innovante, inspirée des séjours organisés en Grande-Bretagne. Il est destiné aux élèves Chellois scolarisés de la quatrième à la terminale.

FIXE les tarifs des stages linguistiques, valables pour l'année scolaire en cours et pour la suivante (2018 – 2019) comme suit :

Forfait pour la semaine de stage, par élève

Tranches	Tarifs
de A à D	30 €
de E à H	50 €
de I à L	70 €
de M à N	90 €

SPORTS

16) Participation financière du département de Seine-et-Marne aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs municipaux mis à la disposition des collèves

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Philippe Maury. »

Monsieur Maury : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. C'est un point qui aurait pu être abordé en Commission Sport mais, conscient de vos emplois du temps surchargés et dans la mesure où il s'agit d'une rentrée d'argent et non d'une dépense, je ne doute pas de votre acquiescement à la fin de ce libellé.

Il s'agit, comme l'année dernière, de la participation du département aux coûts d'entretien des diverses installations sportives qui sont mises à la disposition des scolaires et des professeurs d'EPS de collège. Cette année, la participation est fixée à 33 euros par élève, ce qui représente, pour l'année scolaire 2017-2018, un montant global, selon les effectifs connus à ce jour, de 89 978 euros. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette participation financière et de dire que les crédits sont inscrits au budget communal. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup, Philippe. Avez-vous des questions sur ce point ? Non ? C'est une bonne nouvelle, ce dispositif. Madame Autreux ? »

Madame Autreux : « On nous dit qu'on a un emploi du temps surchargé, mais quand on nous convoque, on vient, quand même ! Peut-être que certains ne viennent pas, mais ne dites pas que nous sommes surchargés ! »

Monsieur Maury : « Non, non, je comprends votre réflexion, je suis absolument d'accord, mais je suppose que si vous étiez venue, vous n'auriez pas été contre cette arrivée d'argent. Écoutez, la dernière fois, nous étions trois, donc la prochaine fois on sera tous les deux, c'est parfait ! »

Monsieur le Maire : « Nous ne voudrions surtout pas vous déranger, mais là, c'est de l'argent qui rentre, ce n'est pas le moment de se disputer ! Là, ce sont des sous et on en a besoin !

Sommes-nous tous d'accord ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (41 pour)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférant à cette participation financière.

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

PERSONNEL

17) Rémunération des agents recenseurs – Collecte 2018

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Colette Boissot. »

Madame Boissot : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Depuis 2004, le recensement de 8 % de la population est réalisé chaque année. Pour ce faire, nous faisons appel à 13 agents recenseurs rémunérés à l'acte. L'État nous verse la somme de 10 143 euros pour accomplir cette mission. Nous devons donc définir le montant de chaque tâche effectuée. Les montants sont inscrits dans la note. Je vous remercie donc de dire que la rémunération et les charges afférentes à ces emplois sont bien inscrites au budget 2018. »

Monsieur le Maire : « Je rappelle que le recensement est obligatoire et qu'il est un acte civique. Dites-le autour de vous car parfois certaines personnes ne veulent pas se faire recenser, mais c'est important, notamment pour les dotations de l'État : si nous connaissons exactement le nombre de personnes, nous obtenons de meilleures dotations de l'État.

J'en profite pour saluer nos agents municipaux qui, après avoir géré – et ce n'est pas terminé – la crue, avec tout ce qu'ils ont pu faire avec les pompiers, sont en train de gérer, avec les deux saleuses, les dizaines de kilomètres d'embouteillages de la ville. Je rappelle que nous avons 160 kilomètres de voiries, le département en sale une partie, mais toute l'Île-de-France est en proie à la neige car il est compliqué de saler quand les gens sont déjà dans les embouteillages. On fait un peu de pédagogie, mais nous pouvons les saluer car ils sont 24 heures/24 sur le terrain depuis une vingtaine de jours. Les gens ne le savent pas forcément, mais le service public, c'est aussi ça.

Intervention hors micro dans le public.

Je suis d'accord avec vous, mais je rappelle qu'il est interdit de parler dans le public. Vous voyez que je défends les fonctionnaires !

Nous pouvons passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Tout le monde vote pour ? Parfait. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (41 pour)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21.10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3 alinéa premier,

Vu le titre V de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, en particulier ses articles 156 à 158,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu la délibération du 20/11/2009 du Conseil Municipal de la commune de Chelles portant création de 13 postes d'agents recenseurs saisonniers,

Considérant que le recensement est organisé sous la responsabilité et le contrôle de l'INSEE, et que la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement auprès des ménages sont à la charge des communes qui, pour mettre en œuvre ces opérations perçoivent une dotation financière de l'État,

FIXE la rémunération à l'acte en référence au nombre et à la nature des documents collectés, au repérage effectué sur le terrain et à la présence des agents recenseurs aux réunions de travail, comme suit :

- Bulletin individuel : 2,30 € (brut)
- Feuille de logement : 1,10 € (brut)
- Dossier d'adresse collective : 1,10 € (brut)
- Fiche de logement non enquêté : 0,50 € (brut)
- Fiche d'adresse non enquêtée : 0,50 € (brut)
- Deux demi-journées de formation : 22,50 € (brut)
- Un repérage des lieux : 10 € (brut).

DIT que la rémunération et les charges afférentes à ces emplois sont inscrites au budget de l'exercice 2018.

18) Convention avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour l'organisation des examens professionnels et concours pour l'année 2018

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Colette Boissot. »

Madame Boissot : « Comme chaque année, nous signons une convention avec le Centre de Gestion pour l'organisation des concours et examens professionnels des catégories A, B et C. Évidemment, en contrepartie, la Ville s'engage à rembourser les dépenses liées à cette activité. Le mode de calcul vous est soumis dans la note. Je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et de dire que les crédits sont prévus au budget. »

Monsieur le Maire : « Merci. Pas de vote contre, pas d'abstention sur ce point ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (41 pour)

AUTORISE Monsieur le Maire à passer une convention avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne afin de prendre en charge les frais liés à l'organisation des concours et examens professionnels pour l'année 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

DIT que les crédits seront prévus au budget de la commune.

19) Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire : « Il s'agit d'un point récurrent. Je passe la parole à Colette Boissot. »

Madame Boissot : « C'est en effet un point récurrent puisqu'il s'agit de la mise à jour du tableau des effectifs ; c'est le reflet de la vie de la collectivité, avec la création et la suppression des postes approuvées en Comité technique. Je vous remercie de bien vouloir approuver ce nouveau tableau, joint en annexe. Merci. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. Avez-vous des remarques ? Madame Autreux. »

Madame Autreux : « Lors de la soirée du personnel, Monsieur le Directeur Général des Services nous a présenté une nouvelle organisation des Services, dont je crois qu'elle a été validée, vous l'avez dit Madame Boissot, en Comité technique. Pourrions-nous avoir ce nouvel organigramme ? Il est en effet difficile de repérer quels sont les différents services, les changements, etc. »

Madame Boissot : « Aucun souci, Madame Autreux, je vous le transmets. »

Madame Autreux : « Merci. »

Monsieur le Maire : « Comme vous le verrez, nous vous avons écoutée, nous avons féminisé notre équipe de Direction générale. »

Madame Autreux : « Je l'ai vu, c'est bien, mais je n'ai rien dit. »

Monsieur le Maire : « Et ce n'est pas fini, d'ailleurs ! »

Madame Ferri : « Juste pour compléter, j'étais en Comité technique, où nous avons eu l'organigramme, mais ce qui manquait, c'était le nom des responsables, pour que l'on puisse se repérer. »

Monsieur le Maire : « D'accord. Je vous remercie d'ailleurs pour votre présence régulière et attentive. »

Madame Ferri : « C'est gentil. »

Monsieur Bonnot : « Effectivement, vous avez raison, pour l'instant nous n'en étions pas encore au stade des déclinaisons par noms, mais tout cela sera communiqué et mis en ligne sur le site, vous aurez donc bien sûr l'information. »

Monsieur le Maire : « De toute façon, comme vous le savez, les organigrammes sont obligatoires, il faut vraiment savoir qui fait quoi, *a fortiori* quand c'est public.

Nous passons au vote. Abstentions de Madame Ferri, Madame Autreux, Monsieur Mouly et de leurs pouvoirs respectifs. Le reste pour, j'imagine ? Merci. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (35 pour, 6 abstention(s))

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 90-126 du 9 février 1990 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le tableau des effectifs suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2017,

Vu l'avis du Comité Technique du 22 janvier 2018,

CREE 3 postes à temps complet.

SUPPRIME 8 postes à temps complet.

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence (annexe).

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

COMMUNICATION

20) Communication des marchés publics attribués par Monsieur le Maire en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal

21) Communication des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire : « Il s'agit de prendre acte de ces deux points. Avez-vous des questions sur ces sujets ? Madame Autreux. »

Madame Autreux : « Merci, Monsieur le Maire. J'avais des questions sur les travaux qui vont être effectués au niveau de l'activité médicale. J'avais reçu la promesse de bail qui expliquait qu'il y aurait, dans ce local médical, 250 000 euros de travaux. J'ai constaté que cela était passé en CAO, où je n'étais pas présente cette fois-ci. Vous savez qu'il y a eu un avis défavorable pour l'installation de cette structure ; ne nous affolons-nous donc pas un peu trop dans ces travaux, qui représentent un coût important ? Rappelez-vous qu'au niveau de Marne et Chantereine, nous avons loué pour 300 000 euros des locaux en centre-ville, qui sont toujours inoccupés, et c'est maintenant Paris-Vallée de la Marne qui a pris en charge le loyer desdits locaux. Je pense qu'il faut peut-être attendre un peu, parce qu'un avis défavorable de l'Ordre des médecins, c'est quand même important, et je crois qu'ils ne reviennent pas tout de suite sur leurs décisions. »

Monsieur le Maire : « Vous me voyez extrêmement triste, Madame Autreux. Pour un professionnel de santé comme vous, qui a à cœur de faire en sorte que les Chellois puissent bénéficier de médecins supplémentaires, je vous trouve ou très mal renseignée, ou de très mauvaise foi.

Vous savez très bien qu'effectivement, il y a eu un avis défavorable sur le déplacement d'un médecin, non pas sur leur installation, et qu'ils peuvent très bien, puisqu'ils sont 14, y répondre sans difficulté – je parle sous contrôle d'Olivier Savin et de Laurent Bonnot, qui ont suivi le dossier avec eux.

Les médecins – j'espère que vous allez vous en réjouir – vont bel et bien s'installer sur Chelles. C'est juste une question administrative. D'ailleurs, je ne comprends pas vraiment la décision de l'Ordre des médecins, qui estime qu'il y a trop de médecins sur Chelles. Donc ne vous inquiétez pas, ils vont bien s'installer, ils sont au travail, il faut juste voir lequel d'entre eux fait sa première installation là-bas. C'est juste un petit détail juridique. Je rappelle qu'il y a un recours sur ce dossier et que de toute façon, s'ils n'ont pas leur validation avec ce dispositif, ils peuvent installer un autre médecin. C'est juste une question d'arrangement juridique.

J'ai trouvé bien maigre la remarque de l'Ordre des médecins, alors que tous les médecins de Chelles soutenaient cette installation ; les médecins généralistes ont signé des attestations pour soutenir l'installation de ces 14 médecins urgentistes, qui fonctionneront par roulement. Il faut au contraire nous aider à les soutenir, sachant que cela se fera de toute façon. Je rappelle que l'opération est neutre pour la Ville puisque, certes, nous investissons dans un bâtiment, nous avons acheté une coque commerciale et nous faisons des travaux, mais cela aurait pu servir à d'autres projets si celui-

ci n'avait par ailleurs pas pu fonctionner, et on crée du capital pour la Ville. Cela est plutôt intelligent car il n'y avait plus de solution, l'Agglomération avait abandonné la Maison de Justice et du Droit dans cet établissement, pour lequel nous avons assez opportunément trouvé une solution.

Ne vous inquiétez pas, les médecins vont bien s'installer sur Chelles, ils sont plus déterminés que jamais et avancent sérieusement. D'ailleurs, les travaux ont commencé et je pense que, avant l'été, ce centre de soins non programmés sera installé et rendra le maximum de services aux Chellois. Madame Autreux. »

Madame Autreux : « Je vous rassure, je ne suis pas pessimiste de nature, et on attend depuis très longtemps la venue de nouveaux généralistes ou même d'urgentistes, puisque nous travaillons déjà sur ce projet depuis 2012. Simplement, je crois que l'Ordre des médecins est quand même quelque chose de rigoureux, que ce n'est pas une réponse administrative et qu'il faut être très vigilant. »

Monsieur le Maire : « Je sais que cela vous embête parfois peut-être que nous réussissions là où vous avez échoué, mais ce que j'essaie de vous dire, c'est que les médecins ont trouvé une solution juridique pour s'installer. Ils ont eu un refus pour le fait qu'un médecin se déplace de Brou à Chelles, mais l'avantage de ces médecins est qu'ils en forment continuellement de nouveaux ; ils sont médecins urgentistes formateurs – ils pourraient en parler mieux que moi mais ce ne sera pas fait ici. Ils connaissent donc de nombreux médecins susceptibles de faire une première installation, sans qu'il y ait de démarche à faire auprès de l'Ordre des médecins. Il n'y a donc pas de difficulté sur ce point. Je ne suis pas en train de dénigrer l'Ordre des médecins, je ne comprends seulement pas comment ils ont décemment pu écrire qu'il y avait trop de médecins sur Chelles ! Je suis prêt à leur envoyer tous les Chellois que vous voulez pour leur expliquer que nous n'en avons pas assez !

Je dois avouer que je n'ai pas compris cette décision ; je la respecte mais je ne la comprends pas. Ils ont peut-être essayé de faire perdre du temps, je n'en sais rien. D'autant que les médecins soutenaient ce projet ! Nous sommes habitués, on est en France, parfois la réussite gêne, je n'en sais rien, mais ce que nous souhaitons, c'est que le maximum de médecins puisse s'installer dans les meilleurs délais, ce qui sera le cas avec les médecins qui ont trouvé cette solution juridique. Pour que chacun comprenne, l'Ordre des médecins estimait qu'il ne pouvait pas se déplacer de Brou à Chelles parce qu'il y avait trop de médecins à Chelles... C'est donc vraiment une question matérielle/juridique, plus que physique. Vous connaissez le système, nous avons discuté avec de nombreux professionnels de santé de Chelles qui savent que l'on peut avoir une première installation différente. L'essentiel, c'est que l'installation ait lieu avant l'été et que des médecins puissent assurer, en rotations, des permanences de soins. Très bien. Avez-vous d'autres questions ? Nous pouvons prendre acte des points 20 et 21 ? Très bien.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

PREND acte des marchés, dont la liste est annexée à cette délibération, attribués en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

PREND acte des décisions, dont la liste est annexée à cette délibération, prises en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal.

Je vous informe que, s'il n'y a pas de neige, pas de sauterelles, pas d'inondation, pas de volcan, le prochain Conseil Municipal aura lieu le 27 mars 2018 à 18 h 30 ici-même. J'en profite pour vous souhaiter une bonne soirée et bon courage pour rentrer chez vous. Faites attention et ayons une pensée pour les agents municipaux qui vont tout faire pour déneiger au maximum, dans des conditions extrêmement compliquées, dans les deux prochains jours. Merci à tous. »

La séance est levée à 20 h 18.